



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**ÉLÉMENTS DU BARÈME 2018
DU MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE
DES PEGC**

Division des personnels de l'enseignement
secondaire (DPES)
Bureau du mouvement (DPES 3)
tel. : 02 62 48 10 02
✉ mvt2018@ac-reunion.fr

<p>ANCIENNETÉ DE SERVICE (ÉCHELON PPCR) au 01/09/17</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖x 7 points classe normale ❖x 7 points + 56 hors classe ❖x 7 points + 77 classe exceptionnelle
<p>ANCIENNETÉ DANS LE POSTE au 01/09/18</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖x 10 points par an + 25 points supplémentaires par tranche de 4 ans dans le poste
<p>Bonification pour sortie anticipée et non volontaire d'un établissement classé en éducation prioritaire.</p> <p><u>Bonification REP + ou politique de la ville</u></p> <p><u>Bonification REP</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ 30 points par an pour un REP+ ou politique de la ville (plafonnée à 160 points) ❖ 15 points par an pour un REP (plafonnée à 80 points) <p>(Non cumulables avec les bonifications de sortie REP, REP+ et politique de la ville de droit commun)</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ 160 points après une période de 5 ans d'exercice continue et effective dans un établissement REP+ ou relevant de la politique de la ville ❖ 80 points après une période de 5 ans d'exercice continue et effective dans un établissement REP ❖ Ces bonifications seront accordées sur des vœux larges sans exclusion de type d'établissement, de section d'établissement ou de service
<p><u>Bonification d'entrée dans un établissement REP+</u></p> <p><u>Bonification d'entrée dans un établissement REP</u></p> <p>L'enseignant devra formuler un vœu établissement REP ou REP+ ou un vœu large spécifiant tout établissement REP ou REP+ sur la zone considérée (cumulable avec les bonifications collègues ruraux).</p>	<p>50 points</p> <p>25 points</p>

BONIFICATION AU TITRE DU HANDICAP ET AU TITRE DES BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI	❖ 1000 points ou ❖ 100 points
RAPPROCHEMENT DE CONJOINT ou AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE	❖ 51.2 points pour les vœux de type commune (COM), groupe de communes (GEO) ou ZR ❖ 150.2 points pour les vœux portant sur le DPT, ACA, ZRA, ZRD <ul style="list-style-type: none"> • 75 points par enfant à charge âgé de 20 ans au plus au 31/08/2018.
SITUATION PARENT ISOLÉ	❖ 125 points pour les vœux de type commune (COM), groupe de communes (GEO) ou ZR, (enfants d'exactly 18 ans ou moins au 31/08/18)
MESURES DE CARTES SCOLAIRES <ul style="list-style-type: none"> - sur poste en établissement - sur poste en zone de remplacement 	❖ 1500 points ❖ 1200 points
BONIFICATION COLLÈGES RURAUX Les collèges ruraux : <ul style="list-style-type: none"> - Alsace CORRE - Thérésien CADET - Auguste LACAUSSADE 	❖ 100 points bonification d'entrée ❖ 100 points bonification de sortie à partir de 3 ans d'ancienneté dans le poste